



JOURNANS
MAIRIE
01250 JOURNANS

Journans, le 19 décembre 2019

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 16 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 11

Étaient présents :

Mesdames Sylvie CHARVENET, Judicaëlle CEVASCO, Farida BALLETT et Marie-Pierre CORDENOZ
Messieurs André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Olivier AUDUC, Georges PUVILLAN, Jean-Claude BALLETT et Jacques VERMEULIN

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier AUDUC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- *Le bilan du camping 2019*

Le conseil municipal donne son accord pour l'étude de ce nouveau point lors de la présente séance.

L'ordre du jour est abordé.

MOBILITÉ SOBRE

Monsieur Jacques TOULEMONDE est venu présenter un projet concernant la « mobilité sobre ». Celui-ci est mené par des bénévoles de l'association Autosbus 01 avec la collaboration d'Alec 01 et le soutien de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse (CA3B). Par la suite il sera porté par la CA3B.

Afin de promouvoir le covoiturage et le télétravail dans les entreprises pour les salariés qui habitent loin, une première proposition a été mise en œuvre sous forme d'action pilote appelée « covoiturons d'urgence ». Dix entreprises (privé/public) ont travaillé ensemble à réduire les émissions des déplacements domicile-travail de leurs 7 000 salariés. Cette action a été une réussite et va certainement être poursuivie et élargie.

Une deuxième proposition est de promouvoir les alternatives à la voiture en solo chez les habitants de la périphérie de Bourg en commençant par une dizaine de villages-pilotes pour une mobilité sobre. L'objectif est d'encourager et d'aider les habitants des villages périurbains à essayer des modes de déplacement autre que la conduite de leur propre voiture.

Après avoir entendu la présentation et échangé sur ce projet, le conseil municipal donne son accord de principe pour que la commune de Journans devienne village-pilote. Il est précisé qu'en vue des prochaines élections municipales, la décision finale sera prise par le nouveau conseil.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Lors du conseil municipal en date du 4 juillet 2019, une discussion avait été entreprise concernant la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie et de l'atelier technique. Le SIEA a adressé un dossier technique concernant cette réalisation. Monsieur Baptiste LAVIGNE du SIEA est venu présenter ce projet et a répondu aux interrogations du conseil municipal.

C'est le syndicat qui porte ce projet, qui investit, qui l'assure et qui l'entretient. Dans un premier temps la commune fournit la structure pour l'installation des panneaux, une fois que l'investissement est rentabilisé, soit environ 14 ans, les gains de productivité seront partagés entre la commune et le syndicat.

Monsieur Lavigne indique que le projet 2018-2019 est achevé. Un nouveau projet devrait voir le jour début 2020 pour relancer 5 nouvelles installations.

Le maire indique que ce projet s'intègre pleinement dans la démarche du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en cours par l'EPCI.

Le conseil municipal après en avoir discuté et débattu, donne son accord de principe et demande au maire d'adresser un courrier en ce sens au syndicat.

THÉÂTRE DE VERDURE

Suite au nettoyage effectué par l'entreprise GALLAND, le CAUE a travaillé sur le projet. La proposition de mise en valeur s'intègre parfaitement à Journans. Un terrassement « très fin » est à apporter à la pente afin de faire apparaître 3 ou 4 paliers en s'appuyant sur la topographie existante. Une petite rampe, de faible dimension, servira aux visiteurs. Elle trouvera sa place en travers de la pente afin de gagner le premier palier plus aisément.

Le maire rappelle que ces travaux ont été inscrits au plan d'équipement territorial de la CA3B et seront subventionnés à hauteur de 50 %. Il indique également que la commune peut prétendre à une subvention DETR – contrat de ruralité entre 20 et 30 %. Les dossiers de DETR pour l'année 2020 doivent être déposés d'ici fin janvier 2020 sur la plateforme.

Le maire indique qu'il convient de faire réaliser un plan topographique et de prendre contact avec un concepteur paysagiste afin de faire chiffrer ce projet.

Le conseil municipal après en avoir discuté et débattu, autorise le maire à faire réaliser un plan topographique et à constituer le dossier de demande de subvention. Une ligne budgétaire en dépenses d'investissement sera ouverte afin de pouvoir régler les premières factures.

CHAPELLE SAINT VALÉRIEN - VITRAUX

Le maire indique que les travaux de réfection des vitraux vont débuter début 2020. Les associations des amis de la Saint-Valérien et de la Sauvegarde de Saint-Vincent ont décidé de soutenir la commune sur ce projet en effectuant des recherches sur la création de ce vitrail et en y contribuant financièrement.

Le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention accepte le don de 1 000.00 € de ces deux associations. Une ligne budgétaire sera créée en recettes d'investissement afin de recevoir ce don.

ROUTE FORESTIÈRE FORÊT DE SAINT-VALÉRIEN

Lors du conseil municipal du 23 mai 2019, le conseil avait donné son accord de principe concernant le prolongement de la route forestière des feuilles rouges que nous avons cofinancée avec la mairie de Saint-Martin-du-Mont.

Le montant estimatif de ces travaux est de 10 528.00 € H.T. soit 12 633.60 € TTC

La longueur de la voie est de 830 ml, comprenant 1 place de dépôt et 1 place de retournement.

Ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 50 % soit 5 264 € au titre du Feader.

La commune peut également prétendre à une subvention au titre de la DETR

La création de cette route permettrait d'exploiter au mieux notre forêt, rendrait l'accès plus facile aux grumiers et diminuerait les coûts d'exploitations. Le conseil municipal valide ce projet et autorise le maire à finaliser le dossier et à demander les subventions.

DROIT DE PRÉEMPTION FORESTIER

La commune de Journans a validé le 9 juin 2016, le projet d'aménagement de la forêt 2016-2035 réalisé par l'ONF. Ce plan de gestion simple de la forêt engendre un droit de préemption concernant les parcelles mises en vente par des particuliers et jouxtant les parcelles communales.

La parcelle ZI 13 située forêt de Saint-Valérien d'une contenance de 34 a 22 ca est concernée par ce droit de préemption, conformément aux dispositions des articles L 331-22 du Code forestier.

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption forestier dans le cadre de cette vente.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le conseil municipal valide la décision modificative n° 3 afin d'ajuster le chapitre 012 en fonctionnement de modifier l'imputation comptable de la route forestière réalisée avec la mairie de Saint-Martin-du-Mont, et de créer les lignes budgétaires concernant l'aménagement d'un théâtre de verdure à la Reyssouze et le don pour la réfection des vitraux de la chapelle de la Saint-Valérien à savoir :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 6288 : Autres services | 150.00 € | | | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 150.00 € | | | |
| D 6450 : Charges sécu et prévoyance | | 150.00 € | | |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel | | 150.00 € | | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 150.00 € | 150.00 € | | |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 2117 : Bois, Forêt | | 6 050.00 € | | |
| D 212-12 : THEATRE DE VERDURE LA REYSSOUZE | | 2 000.00 € | | |
| D 2131 : Bâtiments publics | 1 000.00 € | | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 1 000.00 € | 8 050.00 € | | |
| D 238 : Avances cdes immos corporelles | 6 050.00 € | | | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 6 050.00 € | | | |
| R 138 : Autres subv. invest. non transf. | | | | 1 000.00 € |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | | | | 1 000.00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 7 050.00 € | 8 050.00 € | | 1 000.00 € |

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

Suite au transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines à la CA3B, le conseil municipal autorise le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens du service de gestion des eaux pluviales urbaines de la commune à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.

VOIRIE COMMUNALE

Le 4 juillet 2019, le conseil municipal a validé la rétrocession de la voirie du lotissement « Le Domaine du Moulin » dont la longueur est de 251 mètres.

Le maire indique qu'il convient donc de modifier la longueur de la voirie communale. Cette information servira de base pour le calcul de la DGF.

La longueur de la voirie de la commune recensée en 2013 était de 4 095 mètres, à laquelle sera ajoutée la longueur de la voirie du lotissement « Le Domaine du Moulin » nommée impasse des Hanneçons de 251 mètres, pour un total de 4 346 mètres.

Le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention valide l'intégration de cette voirie dans la longueur de la voirie communale.

CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Le centre de gestion informe la commune qu'une nouvelle consultation va être lancée concernant le contrat d'assurance collective souscrit pour la couverture du risque statutaire. Le conseil municipal décide de confier mandat au président du centre de gestion de l'Ain pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion de ce nouveau contrat.

CAMPING

Le maire présente le bilan de la saison 2019.

Fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 9 161.74 €

Les dépenses sont de 7 403.55 €

Soit un bénéfice de 1 758.19 € ce qui s'avère très bien vu la météo capricieuse du début de saison et la canicule du mois de Juillet

Investissement :

Réfection des sanitaires du camping pour un montant de 15 554.64 €

URBANISME

DP 001 197 19 D 0015 – Mme DONZÉ Christel – 56, rue de la Balme – réfection de toiture - dossier déposé le 26 octobre 2019 – autorisation le 14 novembre 2019

DP 001 197 19 D 0016 – Mairie de Journans – Place de la Fontaine – création d'une toiture sur le local des pompes - dossier déposé le 16 décembre 2019

CU 001 197 19 D 0008 – Me Jean-Michel MATHIEU – connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain de la parcelle B 1610 située au 237, rue de l'Église – dossier déposé le 30 novembre 2019 – arrêté le 09 décembre 2019 – zone UA

CU 001 197 19 D 0009 – Me Jean-Michel MATHIEU – connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain de la parcelle ZE 50 située Les Blandines – dossier déposé le 30 novembre 2019 – arrêté le 09 décembre 2019 – zone Ns

CU 001 197 19 D 0010 – Me Jean-Michel MATHIEU – connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain de la parcelle B 1022 située Le Village – dossier déposé le 30 novembre 2019 – arrêté le 09 décembre 2019 – zone As

CU 001 197 19 D 0011 – Me Émilie BAILLY-JACQUEMET – connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain de les parcelles B 829 et 830 située 96, rue de Boisserolles – dossier déposé le 07 décembre 2019

Le maire lève la séance à 22 heures 45.

Le maire,

Gérard SEYZÉRIAT